



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

140^{ème} Assemblée de l'UIP

Doha (Qatar), 6 – 10 avril 2019



Assemblée
Point 3

A/140/3-Inf.1
25 février 2019

Note d'orientation sur le débat général

Les parlements, vecteurs de renforcement de l'éducation pour la paix, la sécurité et l'état de droit

La paix, la sécurité et l'état de droit sont des objectifs qui figurent en permanence à l'ordre du jour de la communauté internationale. Pourtant, ces objectifs restent difficiles à atteindre malgré des efforts considérables qui se traduisent notamment par la création d'institutions et de mécanismes internationaux solides. Il est déconcertant de constater, preuves à l'appui, que nous allons dans la direction opposée. L'Indice mondial de la paix 2018 a montré une détérioration de la situation dans le monde pour la quatrième année consécutive. Les recherches du World Justice Project ont mis en évidence un recul similaire en ce qui concerne l'état de droit.

Le coût de l'incapacité à inverser cette tendance représente un danger non seulement pour la vie et le bien-être des êtres humains, mais aussi, plus globalement, pour notre planète. La paix, la sécurité et l'état de droit ne sont pas seulement des fins en soi ; ce sont aussi des conditions préalables qu'il faut réunir pour relever les immenses défis auxquels le monde est confronté. Autrement, les efforts collectifs nécessaires pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) et protéger l'environnement n'auront pas les résultats escomptés.

L'une des raisons pour lesquelles la paix, la sécurité et l'état de droit sont difficiles à atteindre est le fait que les ressources nécessaires à leur réalisation ne sont pas toujours réparties équitablement. Les opérations militaires et les organismes internationaux officiels sont souvent des domaines d'investissement prioritaires. Néanmoins, la paix, la sécurité et l'état de droit sont au premier plan des préoccupations des citoyens. Comme l'a affirmé le Secrétaire général de l'ONU, pour parvenir à la paix et à la sécurité, "nous devons enseigner l'amour à nos enfants avant que d'autres ne leur enseignent la haine". La solution réside dans l'éducation.

L'éducation est un droit de l'homme. Ce droit est consacré par les conventions internationales et l'Etat est tenu d'offrir une éducation accessible et de qualité à tous ses citoyens. L'éducation est aussi un bien public qui sert les intérêts de l'Etat. Du Costa Rica à la Finlande, les preuves sont incontestables : investir dans l'éducation offre un fort retour sur investissement lorsqu'il s'agit de bâtir des sociétés plus pacifiques, plus heureuses et plus prospères.



#IPU140

L'ODD 4 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 insiste sur le lien entre l'éducation et la paix. La cible 7 de l'ODD 4 appelle les gouvernements à garantir l'éducation en faveur des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, d'une culture de la paix et de la non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle. Cette cible renforce l'idée que l'éducation est plus qu'une question d'intelligence et de transfert de compétences – elle permet aussi de former des citoyens du monde plus pacifiques. Elle aide chacun à mieux comprendre le monde, à participer à la vie publique et à mener une vie plus enrichissante et plus paisible.

Pourtant, les modèles éducatifs actuels sont trop souvent inadéquats et la paix, la sécurité et l'état de droit sont menacés lorsque des personnes sont au chômage et sans espoir quant à leur avenir. Bien qu'il soit important de former des travailleurs et des acteurs économiques, en plus de les préparer à l'emploi, l'éducation façonne aussi les manières de voir le monde et les mentalités. Un professeur extraordinaire peut être une source d'inspiration tout au long d'une vie. Une éducation qui va au-delà de la mémorisation d'informations pour inclure des compétences non techniques, comme le travail d'équipe, la communication, la culture numérique, la pensée critique et la créativité, est également essentielle. Grâce à ces compétences, chacun est mieux équipé pour relever des défis, engager un dialogue constructif et transformer la société pour le mieux.

L'éducation en tant que catalyseur du dialogue est également un moyen essentiel de contrer les discours destructeurs, de combattre la xénophobie et de prévenir l'extrémisme qui peut conduire à la violence. C'est un outil puissant qui permet de créer des sociétés plus inclusives et de promouvoir les valeurs universelles de paix, de liberté, d'égalité et de dignité humaine. La démocratie a besoin de démocrates. L'éducation des jeunes aux valeurs démocratiques, aux droits de l'homme et à la responsabilité civique contribue à jeter les bases de la paix, de la sécurité et de l'état de droit pour les générations futures.

En tant que droit de l'homme, l'éducation doit être accessible. C'est particulièrement important pour les enfants et les jeunes. Cependant, 262 millions d'entre eux ne sont pas scolarisés. Seulement 23 pour cent des jeunes réfugiés fréquentent l'école secondaire. Au fur et à mesure que ces jeunes grandissent, le fait de ne pas les inclure dans les systèmes éducatifs n'est pas seulement un motif de désespoir et de désarroi, mais aussi un gaspillage de leur précieux potentiel. Même dans le cas des plus jeunes enfants, l'attention et le soutien reçus pendant les années préscolaires ont un impact majeur sur le développement cognitif, émotionnel et social, et ce, pour toute la vie.

Une éducation qui ne laisse personne de côté est également une éducation accessible aux femmes et aux filles. Selon l'UNESCO, près d'un quart des jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans dans les pays en développement n'ont jamais terminé leurs études primaires. La discrimination sexiste dans l'éducation est un facteur de déstabilisation pour la société. L'inégalité d'accès des filles à l'éducation, due aux grossesses, à la pauvreté et aux mariages précoces, conduit à des inégalités sociales qui alimentent l'intolérance et la violence, entravent le développement et rendent les femmes et les filles vulnérables face aux mauvais traitements. Garantir l'égalité d'accès des filles et des femmes à tous les secteurs de l'éducation est donc un pilier sur lequel tiendront des sociétés pacifiques, sûres, résistantes et prospères.

L'éducation doit aussi être une opportunité à saisir tout au long de la vie. Alors que les plaques tectoniques de la technologie et de la mondialisation changent le monde, la formation continue de personnes de tous âges sur un marché du travail en évolution rapide est plus importante que jamais. L'éducation est la clé grâce à laquelle l'avenir ne sera pas placé sous le signe du chômage, mais sous celui de la reconversion.

Des institutions politiques flexibles et réactives sont donc nécessaires. En tant que législateurs et représentants du peuple, les parlementaires ont un rôle influent à jouer. Des lois, par exemple sur l'éducation gratuite et obligatoire, peuvent améliorer considérablement les choses. Si les budgets publics accordent la priorité aux investissements dans l'éducation, notamment sous forme de prêts et de bourses d'études équitables, la société pourra devenir plus sensée et plus pacifique. Grâce à la fonction de contrôle, il est possible de demander des comptes aux gouvernements pour s'assurer que les programmes scolaires prônent la paix et la tolérance, et que les politiques éducatives sont constamment améliorées afin de répondre aux besoins qui se présenteront à l'avenir. Les parlements ont le pouvoir de changer grandement la donne.

L'UIP et ses Parlements membres ont déjà fait valoir qu'une éducation de qualité est essentielle pour faire respecter davantage les valeurs démocratiques (1993)¹, rendre la démocratie durable (1997)², faire en sorte que les hommes et les femmes participent à la vie politique sur un pied d'égalité et garantir le développement des peuples (2001)³. Plus récemment, en octobre 2017, les Membres de l'UIP se sont engagés à œuvrer en faveur du pluralisme culturel et de la paix, notamment grâce à l'enseignement des compétences non techniques et à l'éducation aux droits de l'homme⁴.

Le débat général de la 140^{ème} Assemblée de l'UIP sera l'occasion pour les parlementaires de partager des expériences et de bonnes pratiques concernant les moyens de renforcer l'éducation pour la paix, la sécurité et l'état de droit. Les conclusions du débat serviront également de contribution parlementaire au Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable, qui se déroulera en juillet 2019 et qui examinera la mise en œuvre des ODD 4 (éducation de qualité) et 16 (paix, justice et institutions efficaces).

En vue du débat, les participants voudront peut-être se poser les questions suivantes :

- Comment les parlementaires peuvent-ils promouvoir des cadres éducatifs complets et novateurs qui développent des connaissances et des compétences tournées vers l'avenir, tout en favorisant la compréhension, la tolérance et le respect de la dignité humaine ?
- Quelles bonnes pratiques et innovations propres aux modèles éducatifs de votre pays ont contribué à la paix, à la sécurité et à l'état de droit ? Comment les faire connaître pour inspirer d'autres initiatives fructueuses ?
- Quelles lois et politiques ont permis de garantir que les filles et les jeunes femmes, ainsi que les hommes et les femmes en situation de vulnérabilité ont pu accéder à un enseignement primaire, secondaire et postsecondaire de qualité et mener à terme leurs études ?
- Quelles mesures votre parlement a-t-il prises pour promouvoir une approche de l'éducation tout au long de la vie, à l'école et ailleurs, afin d'offrir des possibilités d'apprentissage continu à des personnes de tout âge ?
- Comment les parlementaires peuvent-ils promouvoir un modèle éducatif qui favorise la paix en luttant contre l'intolérance, la xénophobie et l'extrémisme conduisant à la violence et aux discours de haine, notamment par l'intermédiaire des médias ?
- Quel est le rôle des autres parties prenantes, telles que les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les syndicats, les communautés locales, les groupes religieux et les partis politiques, dans la promotion de l'éducation pour la paix, la sécurité et l'état de droit ?

¹ Résolution intitulée *Mise en œuvre de politiques d'éducation et de la culture favorisant un plus grand respect des valeurs démocratiques*, 89^{ème} Conférence interparlementaire, New Delhi, 17 avril 1993, <http://archive.ipu.org/conf-f/89-2.htm>.

² *Déclaration universelle sur la démocratie*, 98^{ème} Conférence interparlementaire, Le Caire, 16 septembre 1997, <http://archive.ipu.org/cnl-f/161-dem.htm>.

³ Résolution intitulée *L'éducation et la culture en tant que facteurs indispensables à une participation accrue des hommes et des femmes à la vie politique, ainsi qu'au développement des peuples*, 105^{ème} Conférence interparlementaire, La Havane, 6 avril 2001, <http://archive.ipu.org/conf-f/105-2.htm>.

⁴ Déclaration de Saint-Petersbourg : *Promouvoir le pluralisme culturel et la paix à travers le dialogue interreligieux et interethnique*, 137^{ème} Assemblée de l'UIP, Saint-Petersbourg, 18 octobre 2017, <http://archive.ipu.org/conf-f/137/SPB-declaration.pdf>.